

30.10.2002 – 17:48 Uhr

## U nouveau contraceptif d'urgence: "La pilule du lendemain" Dès la mi-novembre en vente dans toutes les pharmacies

*Liebefeld (ots) -*

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, a annoncé qu'il autorisait la mise sur le marché d'un nouveau produit, NorLevo(r) d'Ecosol SA. Cette contraception d'urgence, purement progestative, est une nouveauté sur le marché suisse. Elle pourra être obtenue dès la mi-novembre dans toutes les pharmacies. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une pilule abortive.

La contraception d'urgence désigne les méthodes contraceptives qu'une femme peut utiliser dans les premiers jours suivant un rapport sexuel non protégé pour prévenir une grossesse non désirée. Cette nouvelle contraception d'urgence à base de lévonorgestrel seulement, donc purement progestative, est une nouveauté. Jusqu'à présent, seule une contraception d'urgence stroprogestative était disponible. Les autorités sanitaires de plusieurs pays européens ont déjà autorisé la remise sans ordonnance du lévonorgestrel. En Suisse, le lévonorgestrel sera classé dans la liste C, ce qui signifie qu'il sera en vente sans prescription médicale, mais seulement après un entretien-conseil avec le pharmacien. Ce sera probablement le cas à partir de la mi-novembre.

Un lieu d'accueil facilement accessible et proposant un conseil approprié La prise de la " pilule du lendemain " doit avoir lieu le plus tôt possible, au plus tard 72 heures après un rapport sexuel non ou insuffisamment protégé. Plus elle est prise tôt, plus elle est efficace. Selon les dernières études, plus de la moitié des avortements pourraient être évités si l'ensemble des femmes avaient accès à la contraception d'urgence. Il est donc important que celles-ci disposent d'un lieu d'accueil facilement accessible et dont les heures d'ouverture répondent aux besoins du public. Les pharmaciens suisses assurent un réseau dense de centres de santé et proposent un service d'urgence dans la totalité des régions à forte concentration urbaine. Les pharmaciens ont reçu une formation spéciale et complète en ce qui concerne l'utilisation de la nouvelle " pillule du lendemain " ainsi que le suivi et le conseil.

L'entretien-conseil revêt une grande importance. Au cours de la conversation, le pharmacien détermine avec la femme concernée si le nouveau contraceptif d'urgence lui convient. La femme ne doit pas redouter les questions désagréables ou un discours moralisant, elle reçoit un soutien professionnel. Une brochure facile à comprendre résume les informations les plus importantes. Le partenariat actif entre les pharmaciens, les médecins et les centres de planning familial joue ici un rôle important pour assurer la complémentarité et un suivi complet.

Le prix pour la contraception d'urgence au lévonorgestrel devrait être d'environ CHF. 30.-, consultation comprise, mais ce prix est soumis à la loi du marché libre et il ne peut être fixé à l'avance.

Jusqu'à présent que des contraceptifs d'urgence oestroprogestatifs

La tolérance de la nouvelle contraception d'urgence progestative au lévonorgestrel est considérablement meilleure. La méthode hormonale appliquée jusqu'à présent consistait à administrer un contraceptif oestroprogestatif, une association hormonale. En raison de la dose élevée d'strogènes, des effets secondaires non désirés ont été souvent rapportés. Une autre possibilité pour la contraception d'urgence est la pose d'un dispositif intra-utérin contenant du

cuire (stérilet). Cette méthode invasive nécessite l'intervention d'un médecin, et elle présente des contre-indications (anomalies utérines, infections génitales, etc.)

Il est important de noter que la nouvelle "pilule du lendemain" n'est pas une pilule abortive ; elle n'interrompt pas une grossesse en cours et elle n'a pas non plus d'effet négatif sur celle-ci.

Indications et utilisation de la "pilule du lendemain"

La contraception d'urgence au lévonorgestrel consiste à prendre deux comprimés: le premier comprimé le plus vite possible, au plus tard dans les 72 heures qui suivent un rapport sexuel non ou mal protégé. Le deuxième comprimé au plus tôt 12 heures et au plus tard 24 heures après le premier. En cas de vomissements dans les trois heures qui suivent la prise du comprimé, celle-ci doit être renouvelée. Le lévonorgestrel peut être pris à n'importe quel moment du cycle. Par la suite, la patiente doit employer un contraceptif local efficace jusqu'à ses règles (préservatif principalement). L'utilisation de lévonorgestrel ne contre-indique pas la poursuite d'une contraception hormonale régulière.

Contact:

Société suisse des pharmaciens  
Marcel Mesnil  
secrétaire général  
Stationsstrasse 12  
3097 Bern-Liebefeld  
Tél. +41/31/978'58'58  
Fax +41/31/978'58'59  
mailto: marcel.mesnil@sphin.ch  
Internet: <http://www.pharmagate.ch>  
[ 019 ]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100021648> abgerufen werden.